



Le jardin de l'érable

Siège de l'association : 15 rue de l'érable,

Lieu des activités : 1 rue de l'église

Vareilles - 89320 Les Vallées-de-la-Vanne

Téléphone 09 74 77 73 50

contact@jardin-erable.com

PROJET

17 mai 2019

Planning révisé le 1^{er} octobre 2020

SOMMAIRE

- Principes et valeurs3
- L'organisateur.....4
- Le contexte.....5
- Les objectifs généraux et spécifiques6
- Les actions à mettre en œuvre.....7
- Les bénéficiaires.....8
- Les modalités de fonctionnement et les moyens mis en œuvre pour permettre l'accueil.....10

Principes et valeurs

Un des enjeux de notre territoire est le maintien des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, qui le souhaitent ou qui n'ont pas d'autre choix, de rester le plus longtemps possible à leur domicile.

Les associations sont confrontées aux situations difficiles que vivent certaines personnes et/ou leurs aidants, l'isolement n'étant pas un vain mot.

L'appartenance à un groupe, la reconnaissance des autres sont indispensables à tout être humain, mêmes aux personnes très âgées dépendantes.

Cette association vise à donner une réponse, parmi d'autres, à cette situation.

Ce projet est établi par l'équipe collégiale de l'association « le jardin de l'érable » pour affirmer les valeurs que l'association défend et le cadre auquel les intervenants devront se référer pour définir **leur projet d'animation**.

L'association veut se donner tous les moyens pour répondre à son objet et notamment :

- Définir une politique de l'accueil et de l'intégration des personnes âgées ou en situation de handicap, en partenariat avec les associations locales existantes sur notre territoire.
- Signer toute convention avec le propriétaire d'un bâtiment pour le mettre à la disposition de l'association. Entretien du bâtiment.
- Passer des contrats de location ou d'occupation avec les associations locales.
- Passer toute convention avec des associations, des sociétés ou des particuliers pour répondre aux buts de l'association.
- Accepter les dons et les subventions de particuliers, organismes et autres associations.
- Employer toutes les personnes utiles à la mise en place du projet.

Valeurs :

Les valeurs de l'association sont celles des associations ADMR et UNA qui vivent sur notre territoire :

Permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles. Chaque personne, chaque famille reste décisionnaire de ses choix.

La solidarité : Les actions de l'association se veulent d'abord et avant tout des actions solidaires. Elles cherchent à créer de nouvelles solidarités là où celles qui existaient se révèlent défailtantes ou insuffisantes.

Le respect des personnes : respecter la liberté, le mode de vie et les attentes de chacun. L'association garantit la discrétion des responsables et des intervenants et la confidentialité de l'ensemble des informations.

L'accueil et l'écoute de la personne

L'organisateur

Les accueils des aînés sont organisés par l'association loi 1901 :

**Le Jardin de l'Érable
15 rue de l'érable
Vareilles
89320 Les Vallées-de-la-Vanne**

Représentée par une équipe collégiale composée de Monsieur Bernard ROMIEUX, Madame Patricia HUVER, Mme Annie BAKOUR, Mme Danielle FARIA, Mme Jacqueline MURAT-MARTIN, Madame Monique LENFANT-ROMIEUX

Conseil d'administration : Monsieur Bernard ROMIEUX, Madame Patricia HUVER, Mme Annie BAKOUR, Mme Danielle FARIA, Mme Jacqueline MURAT-MARTIN, Madame Monique LENFANT-ROMIEUX, Monsieur Francis HUVER, Madame Patricia PASTOUR, Monsieur Maurice SIMONNET et Monsieur Jean-Luc BARDE.

Le contexte

Le projet s'inscrit sur le territoire de la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe (22 communes) et les communes de Villiers-Louis, Malay le Grand, Malay le Petit, Noé, Fontaine la Gaillarde et Voisines qui représentent le bassin de vie de l'UNA de Cerisiers-Villeneuve l'Archevêque et de l'ADMR de Cerisiers - Villeneuve l'Archevêque.

Le projet issu de la traduction d'un constat lié au vieillissement de la population en milieu rural se veut une réponse, parmi d'autres aux problèmes soulevés. De plus, ce service est inexistant sur ce territoire. Il est particulièrement attendu.

Besoins auxquels le projet entend répondre :

- Lutter contre l'isolement des aînés mais aussi contre celui de leurs aidants
- Favoriser le maintien à domicile
- Favoriser le lien social
- Prévenir la perte d'autonomie
- Donner accès à des activités culturelles et ludiques
- Permettre de se sentir reconnu en tant qu'individu par le biais d'appartenance à un groupe
- Permettre de s'inscrire dans un projet collectif

Les objectifs généraux et spécifiques

Objectifs généraux

- **Préserver et maintenir l'autonomie des personnes et permettre une poursuite de leur vie à domicile dans les meilleures conditions possibles, tant pour eux que pour leurs aidants.**
- **Assurer une prise en charge bienveillante pour les personnes âgées ou en situation de handicap et leur famille.**

L'association a pour objet, en partenariat avec les associations locales, et notamment l'UNA de Cerisiers-Villeneuve l'Archevêque et de l'ADMR de Cerisiers- Villeneuve l'Archevêque, de :

- Répondre à un besoin réel de notre territoire.
- Privilégier le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap en entretenant leurs capacités de façon personnalisée. D'assurer un soutien bienveillant pour le public accueilli (aidés et aidants).
- Resocialiser ces personnes et favoriser le lien social. Préserver la santé physique et morale des personnes accueillies.
- Contribuer à rompre l'isolement des personnes âgées ou en situation de handicap et de leurs aidants.
Favoriser le sentiment d'appartenance à un groupe pour toute personne âgée ou en situation de handicap même dépendante.
- Offrir un répit aux aidants en les accompagnant tout au long de la vieillesse ou de la perte d'autonomie de leur proche.

Objectifs spécifiques

- **Aménager le lieu d'accueil:** aménagement du local pour accueillir du public (réflexion sur le mobilier (couleur, matière, confort...), achat de mobilier de rangement, achat de chaises et tables, de fauteuils, de poufs.
- **Aménager la cuisine** du lieu d'accueil : achat de four convection, plaque induction, four micro-onde, tableaux muraux, hotte, armoire réfrigérante, meuble mural à porte coulissantes, chariot de service, lave-vaisselle, électropompe de vidange, robinet mélangeur, lave main, achat de vaisselle indispensable

- **Cibler les attentes du public** en distribuant un questionnaire à une population test du territoire : personnes de plus de 75 ans. A partir du réseau établi avec les associations, avec les maires des villages concernés, les maisons de services, distribution et remise du questionnaire à 200 personnes de plus de 75 ans isolées sur le territoire, et à toute personne signalée comme étant en situation d'isolement par l'ADMR, l'UNA, les CCAS et le personnel de santé.

Les bénéficiaires seront signalés par les communes et toutes les associations intervenant auprès de ce public. Ils seront également signalés par le personnel médico-social : kinésithérapeutes, infirmières, médecins, aides-soignantes, assistantes sociales, aides à domicile....

- **Créer un site internet** en 2019. Communication dans la presse locale et départementale.
- **Créer un partenariat** avec les associations en direction des aînés sur le territoire avec distribution de flyers
- **Inaugurer la maison du répit**: lancement des ateliers
- **Créer des ateliers** : en prévision avant enquête : atelier de cuisine permettant de retrouver le plaisir de cuisiner quand on est seul – atelier de modelage pour faire travailler le toucher, sa créativité et son imagination – atelier mémoire travail des « méninges », - atelier jardinage plaisir du contact avec la nature, une façon de s'approprier le lieu de vie.
Durée de séance hebdomadaire 2h maximum groupe de 8 participants au maximum.
- Acheter un **véhicule électrique** ou **créer un partenariat avec Mobiléco** ou Rebondir 89.
- Réfléchir sur un rapprochement avec la **démarche Monalisa**

Les actions à mettre en œuvre

- **Remise d'un questionnaire** test à 200 personnes, de plus de 75 ans sur le bassin de vie de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe pour connaître leurs attentes. Ce questionnaire sera également envoyé au personnel médico-social : Kinésithérapeutes, médecins, infirmières, assistantes sociales et aux assistantes de Vie, Auxiliaires de vie, Aides à domicile et Aides-soignantes...

- **Mise en place d'animations par des ateliers ludiques, cognitifs, éducatifs**

Ateliers envisagés, à étudier :

cuisine,
atelier mémoire,
modelage,
esthétique,
peinture et dessin,
relaxation,
après-midi musical,
zoothérapie,
chant,
réflexologie,
jardinage,
rencontres avec des enfants,
art floral,
informatique,
lecture,
contes
chorégraphie des mains,
rigologie...

- **Mise en place de « papot'âge » à la demande** destiné à lutter contre l'isolement des personnes âgées : possibilité de discuter par téléphone avec des bénévoles pour rompre avec la solitude. Dans la pratique, les bénévoles appellent les seniors et discutent avec eux, en leur demandant des nouvelles ou en leur fournissant des informations sur les activités ou événements au sein de la commune.

Planning envisagé, (actualisé le 1^{er} octobre 2020)

- Création de l'association : janvier 2019
- Prise de contacts avec des partenaires potentiels à partir de février 2019
- 1^{ère} demande de subvention : février 2019
- Participation à la réalisation des plans de la maison – nettoyage intérieur et extérieur de la maison : mars –avril 2019
- Travaux dans la maison décembre 2019-août 2020
- nettoyage intérieur et extérieur de la maison : août-septembre 2020
- Elaboration, finalisation du questionnaire : juin 2020
- Réalisation de listes de diffusion pour UNA, mairies des Vallées-de-la-Vanne et Arces/ Dilo mai-juin 2020
- Diffusion, réception et analyse des réponses aux questionnaires : septembre 2020
- Finalisation du projet : septembre 2020
- Elaboration d'un budget : demande de devis pour les ateliers, coût de salariés....
- Recherche de sponsors, lancement d'une cagnotte leechi
- Aménagement de l'accueil et de la cuisine : septembre/octobre 2020
- Inauguration des locaux et lancement de l'association et de ses activités : octobre 2020
- Mise en place des premiers ateliers : octobre/novembre 2020
- Recrutement d'un salarié ?
- Mise en place d'un système pour le transport ?

Les bénéficiaires

Personnes âgées de plus de 75 ans, isolées en perte d'autonomie ou handicapées et leurs aidants éventuels.

Les modalités de fonctionnement et les moyens pour permettre le fonctionnement des accueils

1/ Les locaux et espaces utilisés

Les locaux et espaces utilisés sont :

- La maison : maison individuelle de village de type longère de plain-pied dotée d'un jardin.
Parking : intérieur et extérieur facilitant l'accessibilité – Trottoir PMR d'accès
- Les salles : 4 pièces + cuisine + salle de douche équipée PMR + WC handicapé
- L'espace de plein air : jardin clos de 600 m²
- Transport à envisager en partenariat avec Mobil Eco, Rebondir 89

2/ Les horaires d'ouverture

Dans un premier temps, accueil de deux demi-journées par semaine, puis montée en puissance

De 14h à 17h

Nombre de personnes par atelier : 8 personnes maximum

Durée de chaque atelier : 1h30 (2h maximum)

3/ Les moyens humains nécessaires

Au départ, **une personne-ressource** ayant les compétences pour organiser les ateliers, en animer certains et gérer le planning. Elle sera épaulée par des bénévoles.

Puis :

- **un responsable du centre** ; savoirs et compétences requises : capacité à travailler en équipe, Réactivité (situations d'urgence, de conflit ou d'agressivité), capacité d'observation et d'analyse...

Rôle : gestion du planning, des salles, du matériel, de l'accueil des bénéficiaires,

- **des animateurs** : savoirs et compétences requises : disponibilité et sens de l'accueil, Capacité à être créatif et imaginatif, Capacité d'adaptation aux bénéficiaires, capacité à travailler en équipe, Sens de la pédagogie...

Leur rôle : concevoir et mettre en place, en équipe, des animations en direction des aînés.

Ils seront recrutés dans le vivier des animateurs, bénévoles connus vivant ou travaillant déjà sur la commune ou la région.

4/ Les outils d'information et de relation avec les familles

Pour favoriser un **accueil individualisé** de qualité, les inscriptions sont accompagnées par une présentation du fonctionnement et des projets de l'accueil ainsi qu'une visite des locaux. Cette première prise de contact permet une relation respectueuse et adaptée aux demandes et aux attentes de chacun.

5/ Les conventions de partenariat

Dans le cadre des projets, le Jardin de l'Érable est autorisé à réaliser des conventions de partenariat. Ces partenariats peuvent être établis avec des acteurs résidant dans la commune ou à l'extérieur. Mobil Eco, par exemple....

Toute action partenariale, notamment celle entraînant le versement d'une prestation, doit obligatoirement être établie par une convention écrite et signée par le trésorier.

6/ Les modalités d'accueil des bénéficiaires

Les modalités d'accueil sont adaptées en fonction de l'autonomie des aînés. Il est important de prendre en compte certaines habitudes de vie (régime alimentaire, allergie, intolérance au bruit...)

Accueil des aînés

Tous les locaux sont accessibles aux aînés et aux aidants ayant des problèmes de mobilité. Nous sommes très attentifs à ce que chaque personne puisse participer activement aux activités et aux projets proposés. Les animateurs mettront en place des animations adaptées aux potentialités de chacun avec comme objectif de favoriser l'entraide, la solidarité et le partage. L'accueil individualisé des familles peut permettre aussi d'échanger sur les problématiques personnelles de chaque personne accueillie (sur la fiche d'inscription).

7/ Les modalités d'évaluation et de suivi du projet et les indicateurs de suivi

Indicateurs de suivi :

- Nombre de personnes accueillies par an, taux de fréquentation annuelle,
- Taux de satisfaction des participants/familles (enquête annuelle de satisfaction)

8/ Modalités administratives

L'ensemble des éléments comptables, administratifs et pédagogiques seront centralisés sur le lieu d'accueil.

Le trésorier assurera la gestion administrative et comptable.

9/ Les mesures prises par l'organisateur pour être informé des conditions de déroulement des activités.

Les fiches actions (activité, déroulement, participants...) et leur évaluation seront à disposition de l'équipe collégiale de l'association « le jardin de l'érable »

Le projet a été validé par le conseil d'administration du « jardin de l'érable », le 11 juin 2019